



MAIRIE D'ALLAINVILLE AUX BOIS

(YVELINES)

DEPARTEMENT
DES YVELINES



ARRONDISSEMENT
DE RAMBOUILLET

CANTON DE
RAMBOUILLET

PROCES-VERBAL DE CONSTAT D'ABANDON CIMETIERE DE ALLAINVILLE-AUX-BOIS

Nous, Monsieur Gilles QUINTON, maire de Allainville-aux-bois ;
Agissant sur le fondement des articles L.2223-17 et L.2223-18, et R.222-12 à R.2223-23 DU Code général des collectivités territoriales, et conformément au certificat de notoriété établi le 30 juillet 1876
Accompagné de Mme Gwenaelle FONTANA, adjointe déléguée au cimetière,
Nous nous sommes transportés au cimetière de la commune le mercredi 13 septembre 2023 à 9h pour constater l'état dans lequel se trouve les concessions ci-dessous.

La liste des procès-verbaux est consultable sur les panneaux d'affichage de la mairie :

Allée D

Concession 07 ; Concession 09 ; Concession 11 ; Concession 13 ; Concession 33 ; Concession 37 ;
Concession 45

Allée E

Concession 01 ; Concession 03 ; Concession 05 ; Concession 11 ; Concession 15 ;

Allée F

Concession 01 ; Concession 03 ; Concession 05 ; Concession 07 ; Concession 09 ; Concession 15 ;
Concession 17 ; Concession 21 ; Concession 27 ; Concession 29

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser en Mairie aux heures d'ouverture.

L'Adjoint au Maire

Le Maire

Gilles QUINTON

Fait à Allainville-aux-Bois le mercredi 13 septembre 2023.

